

Banque d'appt conforme
Dt le 20/02/89


LES SOUSSIGNES :

- MART Joel, Georges, Paul,
Architecte DPLG
demeurant Quartier des Barrielles - 84400 APT,
de nationalité française,

- MART Georges, François,
Agréé en architecture
demeurant Quartier des Bassins - 84400 APT,
de nationalité française,

- GERMAIN Pierre, André,
demeurant 13, place du Ballet - 84400 APT,
de nationalité française

ont décidé de constituer entre eux , une société à
responsabilité limitée.

ARTICLE 1 : FORME

Il est formé , entre les propriétaires des parts, ci-après
créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une
société à responsabilité limitée régie par la loi n° 66-537 du
24 Juillet 1966 et le décret n° 67- 236 du 23 Mars 1967 sur les
sociétés commerciales, par toutes autres dispositions légales
et réglementaires s'y rapportant, ainsi que par les présents
statuts.

ARTICLE 2 : OBJET

La société a pour objet, en France métropolitaine, y compris la
Corse:

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant
à la réalisation de toutes constructions immobilières et/ou à
l'aménagement de tous terrains, selon la formule dite "Clés en
main" c'est-à-dire à prix , délai et consistance des travaux
convenus , pour un client parfaitement identifié, à l'exclusion
de toute activité comportant un risque de "non vente", telle
que promotion immobilière ou marchand de biens;
- la création , l'acquisition , la location, la prise à bail,
l'installation , l'exploitation de tous établissements se
rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées; la
prise d'acquisition , l'exploitation ou la cession de tous
procédés et brevets concernant ces activités;
- la participation , directe ou indirecte, de la société dans
toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet
social , à l'exception de celles concourant à l'exécution des
travaux ou relevant de la promotion immobilière;
- toutes opérations contribuant à la réalisation de ce projet;

- la représentation de toute activité ou structure mise en place par le mouvement des ARCHITECTES BATISSEURS;
- toutes transactions immobilières en qualité de mandataire d'une agence immobilière agréée par le COLLEGE DES ARCHITECTES BATISSEURS.

ARTICLE 3 : RAISON SOCIALE

La société prend la dénomination de:
"VOLUMES & STRUCTURES"

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots : "Société à responsabilité limitée" ou "S.A.R.L.", et de l'énonciation du montant du capital social. Doivent figurer également le siège du tribunal de commerce au greffe duquel elle est immatriculée, et le numéro d'immatriculation .

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à APT (Vaucluse)
Quartier des Barrielles.

ARTICLE 5 : DUREE

La durée de la société est fixée à 50 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf dans les cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus à l'article 25.

ARTICLE 6 : APPORTS

Les associés ont effectués les apports en numéraire suivants, savoir:

- Monsieur Joel MART (DIX MILLE francs)	10 000 F
- Monsieur Georges MART (MILLE HUIT CENTS francs)	1 800 F
- Monsieur Pierre GERMAIN (HUIT MILLE DEUX CENTS francs)	8 200 F

Soit un total de (VINGT MILLE francs)	----- 20 000 F =====
--	----------------------------

représentant le montant du capital social.

Ladite somme de 20 000 F. a été déposée par les associés le 4 Février 1983 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation n° 84697 au CREDIT LYONNAIS, Agence B, 31 bis rue Vivienne - 75002 PARIS

Lors de l'augmentation du capital en date du 18 février 1989,